FEULLETON du CANADA

UN MYSTERE

LE COLONEL ET LE LIEUTENANT

(*Suite*)

Il n'ignorait pas en effet qu'on lui avait donné l'extrême onction alors que son état, jugé désespéré ne lui permettait même plus d'avoir conscience de ce qui s'accomplissait autour de lui. On s'était empressé de l'en informer aussitôt que tout danger de rechute avait disparu ; mais, par un sentiment de réserve facile à apprécier, on s'était abstenu de lui parler de la visite dont il s'agit.

Cela posé, on ne s'étonnera pas si Robert eut d'abord quelques doutes sur la réalité d'une entrevue qui pouvait bien n'avoir existé que dans son imagination, si longtemps et si cruellement en proie au délire de la fièvre. Il n'osait d'ailleurs en parler à personne, de peur qu'on n'en vînt à douter de son retour bien définitif à la raison en même temps qu'à la santé. Cependant le maréchal des logis Bouginier, qui était d'une nature assez expansive et qui ne se possédait pas de joie de voir son cher lieutenant hors d'affaire et en bonne voie de guérison, lui dit un jour, de son air le plus fin :

—Ah ! mon lieutenant, je ne vous demande pas vos confidences, vu que d'abord vous êtes mon supérieur et qu'il faut respecter ses supérieurs. C'est le premier article du catéchisme du troupier, cela ; mais vrai là, aussi vrai que l'arme des hussards est la première dans la cavalerie légère, je ne connais pas un particulier qui soit capable de garder un secret comme vous. Savez-vous, mon lieutenant, que vous en remontreriez, sous ce rapport-là et sous bien d'autres, à tous les notaires et à tous les curés ?

—Quel secret ? répondit Robert ne sais ce que vous voulez dire, mon cher Bouginier.

—Eh mais ! pardine le secret de vos amours avec cette grande belle brune de l'hôtel de la Régence, qui a tant pleuré quand elle est venue vous dire adieu, le soir où nous vous croyions tous prêt à passer le sabre à gauche. Pauvre femme ! c'était à fendre l'âme d'un Bédouin, et Dieu sait s'ils sont coriaces, les Bédouins !

Une fois mis sur cette piste, Robert, d'ordinaire assez taciturne, ne se fit pas faute de questions de tout genre à l'endroit de la visiteuse, qui ne s'était révélé à lui que comme une apparition et sur laquelle le moindre détail acquérait désormais tant de prix.

Malheureusement le vieux maréchal des logis n'était nullement en mesure de le satisfaire. Depuis que la dame voilée était venue à l'hôpital militaire, il n'était pas arrivé une seule fois à Bouginier de la rencontrer sur son chemin, et le personnel des hôtes de l'hôtel de la Régence s'était d'ailleurs renouvelé bien souvent.

— C'est égal, ajouta Bouginier, vous vouliez me faire croire que vous n'aviez les yeux que pour la blonde ; avouez, mon lieutenant, que c'était pour cacher votre jeu avec la brune.

Robert sourit, mais il ne répondit pas. Aussi bien tout ce qu'il pouvait avoir conservé de doutes et d'incertitudes devait s'effacer bientôt en recevant un message qui lui parvint par une voie indirecte et qui était ainsi conçu :

Mon fils, je vais quitter ce pays où il a failli m'arriver un si grand malheur et d'où j'emporte une bien grande joie. Je sais que vous êtes aujourd'hui en pleine convalescence ; j'ai pu enfin vous voir vous embrasser au moment où j'étais menacée de vous perdre, et il y a en moi quelque chose qui me dit que ce baiser d'une mère n'a pas été sans influence sur votre miraculeuse guérison. De loin comme de près, je veillerai toujours sur vous, mon fils, comme je l'ai fait depuis votre naissance, sans que vous ayez jamais pu vous en apercevoir ni même vous en douter,

Peut être un jour viendra où je pourrai vous donner bien des détails que je dois, quant à présent, tenir secrets. Je vous demande seulement une chose, je vous la demande comme une grâce, c'est de ne point chercher à me revoir, à connaître mon nom, ma destinée ; c'est de ne révéler à âme qui vive que votre mère existe, que vous l'avez retrouvée. Tout ce que je sais de vous m'autorise à espérer que je serai exaucée, je n'ose pas dire obéie. Si même jamais la fatalité voulait que je me trouvasse en votre présence, soyez assez maître de vous pour me traiter en étrangère, comme je serai forcée moi-même de vous traiter en étranger.

Je ne vous en aimerai pas moins toujours, comme je vous aimais déjà, de toutes les forces de mon âme, et si cette affection vous paraît de nature à mériter en retour un peu de la vôtre, j'espère que vous m'écrirez quelquefois, pour me le dire et pour me donner de vos chères nouvelles. Je vous répondrai directement. Quant à vous, vous adresserez vos lettres à madame Bouginier, qui n'est pas pour vous une inconnue, et dont j'ai pu apprécier la discrétion et le dévouement à toute épreuve. Mon fils, mon cher enfant, ô vous l'objet de toutes mes pensées ! à présent plus que jamais, je vous embrasse, comme je vous embrassais dans cette fatale soirée où les larmes que j'ai versées ont obtenu sans doute pour vous là haut grâce de la vie, et sont devenues pour moi la source d'un si grand bonheur. Je sais qu'à tous les titres du monde j'ai droit d'être fière d'avoir un fils tel que vous continuez d'être ce fils-là, et pensez quelquefois à celle qui, forcée de s'éloigner de vous, laisse tout son cœur là où vous êtes.

Est-il besoin de dire avec quelle émotion profonde Robert lut et relut cette lettre qui ouvrait pour lui un avenir tout plein de délices ? N'était-il pas le plus heureux des hommes ? Il avait une mère désormais, une mère comme dans ses songes les plus ambitieux il n'en avait jamais rêvé une semblable, une mère jeune et belle encore. Quelle pouvait être sa condition ? Peu importait un pareil détail, alors que tout dans ses paroles annonçait au moins une grande noblesse de sentiments.

La femme qui avait écrit la lettre que Robert avait reçue ne pouvait avoir été coupable un seul instant. Tout au plus avait-elle été victime, sinon même martyre.

Devant une pareille révélation, le fantôme charmant de Claire de Chalandray n'était pas sans doute évanoui ; mais on comprend sans peine qu'il n'occupait plus qu'une place restreinte dans les pensées du jeune officier. C'était comme une adorable vision entrevue en rêve, et qui reste flottante au réveil dans la brume des souvenirs, s'estompant en lignes de plus en plus indécises au fur et à mesure que les réalités du monde extérieur viennent nous éteindre.

D'ailleurs Claire n'était-elle pas la sœur de Maurice, de celui-là même qui, à plus d'un titre, devait être pour Robert, sinon un ennemi, — il ne croyait déjà plus aux ennemis, — du moins un de ces hommes qu'on évite le plus qu'on peut dans le commerce ordinaire de la vie ? Enfin, à quoi bon s'obstiner dorénavant à caresser des chimères ? Claire était riche, noble, et si, un moment, la pensée de Robert s'était arrêtée avec trop de complaisance sur cette jolie fille, pour qui la nature s'était montrée si prodigue, il était évident que, de son côté, elle n'avait pu éprouver pour le rival de son frère, pour celui qui lui avait enlevé sa croix, qui s'était battu en duel avec lui, d'autres sentiments que ceux d'une aversion bien caractérisée. Et puis, il faut bien l'ajouter, borné dans sa nature, le cœur humain n'est-il pas comme ces vases trop étroits pour contenir plus d'une fleur ? Celle qui venait de s'épanouir dans le cœur de Robert c'était l'amour filial, et il n'y avait pas quant à présent, place dans ce cœur-là pour un autre amour.

Comme les bonheurs s'enchaînent aussi bien que les malheurs dans le cours ordinaire des choses de ce monde, un jour on annonça au lieutenant Robert, entré alors en pleine convalescence, une visite sur laquelle il était loin de compter. C'était celle du lieutenant Maurice de Chalandray.

Maurice avait bien, suivant les convenances, fait prendre jusque-là très-assidûment des nouvelles de son adversaire ; mais c'était tout. Il entra dans la chambre de Robert avec cette impétuosité toute française qui était le fond de son caractère en même temps qu'un attribut, peu-être aujourd'hui trop oublié de son âge, et tendant cordialement la main à son rival :

—Mon cher camarade, lui dit-il, le régiment va rentrer en France ; on vient de nous l'annoncer officiellement au quartier. Quant à moi, je prends les devants, j'en ai obtenu l'autorisation, pour accompagner ma sœur mais je n'ai pas voulu quitter Alger sans venir faire amende honorable vis-à-vis de vous pour tous les torts que me suis donnés si gratuitement à votre égard. Si vous étiez mort des suites de votre blessure, je ne me le serais jamais pardonné, voyez-vous, et vous me croyez, n'est-ce pas ?

—Ne parlons plus de tout cela répondit Robert visiblement ému de cette démarche ; il n'y a pas d'offense que le sang ne lave complètement, et, puisque le sang devait couler, il vaut mieux que ce soit le mien que le vôtre ; car moi aussi j'ai eu des torts et de bien graves.

—Non pas, reprit Maurice ; c'est moi, qui, dans tout cela, suis le vrai, le seul coupable, et je m'en confesse humblement. Il faut d'abord vous dire que je reconnais combien vous méritiez mieux que moi la croix que vous avez obtenue, sans protection, sans menée d'aucune sorte, comme on avait cherché à me le persuader, mais bien par votre seul mérite. ensuite, je sais que vous n'avez jamais de votre vie seulement adressé la parole à ma sœur que c'était elle en effet qui avait jeté son mouchoir pour servir à vous bander le front, dans une circonstance où tout autre qu'elle en eût fait autant. Oh ! elle m'a bien grondé, allez ma bonne et gentille sœur pour m'être battu avec vous, et surtout pour avoir failli vous tuer. Si je l'avais écoutée, je n'aurais pas même attendu jusqu'à ce jour, malgré l'avis du chirurgien-major, pour faire ce que je fais c'est-à-dire pour venir m'accuser, là, de tout mon cœur, et pour vous prier de me considérer désormais non plus seulement comme un camarade, mais comme un ami.

Pour toute réponse, Robert tendit les bras à Maurice, qui s'y précipita et l'embrassa avec une effusion toute militaire et toute juvénille.

—Vrai ? bien vrai ? reprit Chalandray en attachant sur le visage encore pâle et souffrant du blessé son regard plein de franchise et de loyauté, vous ne m'en voulez plus à present, mais là, plus du tout ?

—Pouvez-vous en douter ? fit Robert.

—Dame ! je ne serais peut-être pas si généreux que vous, moi, après tout ce que vous avez souffert et après avoir failli aller ad patres. A notre âge cela manque de charme. Aussi, tenez, j'ai fait vœu depuis lors de ne plus me battre en duel, à moins que ce ne soit pour vous défendre, et je n'en aurai pas besoin, parce que Sauvageot lui-même ne est pour vous à present, bien qu'il ait été mis aux arrêts de rigueur pour n'avoir pas suivi les camarades, quand ils se sont retirés.

—Le lieutenant Sauvageol est pour moi ! s'écria Robert sans pouvoir reprimer un sourire. Oh! pour lors, je ne crains plus rien ; mais le colonel que dit-il de tout cela, le colonel ?

—Ah ! le colonel ! c'est différent ; mais j'en fais mon affaire, j'ai mon projet.

—A la bonne heure !

—A propos, mon cher Robert, savez-vous qu'il a été tancé vertement, le colonel, pour avoir autorisé notre duel ?

(*A Continuer*)

Reglement No.--

Reglement pour prelever la somme de $45.000 pour les raisons mentionnees plus bas et pour autoriser l'emission des debentures ensuite.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever la somme de $45,000 pour les raisons suivantes :--

(1.) Pour paver les portions des rues de la ville d'Ottawa, sur lesquelles la Compagnie des chars électriques doit poser sa voie pendant cette année courante, la somme de..... $20,000 00

(2. Pour reconstruire un pont sur la rivière Rideau à ou aux environs de l'endroit du pont appelé pont Cumming la somme de..... $15,000 00

(3. Pour l'élargissement des rues Sparks et Wellington aux environs de leur jonction 10,000 00

Total $45,000 00

Et pour les motifs ci-haut mentionnes, il sera nécessaire d'émettre des débentures de la Municipalité de la ville d'Ottawa pour la somme de $45,000,00 payables comme on le verra plus loin.

Et attendu qu'il serait nécessaire de prélever annuellement pendant la période de temps de 20 ans, par une taxe spéciale répartie sur tous les contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, pour payer la dite dette et les intérêts la somme de trois milles trois cents trente dollars.

Et attendu que que le montant des taxes de toute propriété taxable de la Municipalité de la ville d'Ottawa d'après les derniers états et rapports de la ville est de $17,602,360

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville d'Ottawa déclare et ordonne ce qui suit :

1. Il sera reconnu légal par le Maire de de la dite ville d'Ottawa, pour les motifs précités, d'emprunter la dite somme de $45.-000.00 et d'émettre des débentures de la dite Municipalité au montant de $1.000 en sommes de pas moins de $100 chaque payable en vingt ans à partir de la date à laquelle cette ordonnance sera en vigueur et de porter l'intérêt à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année payable par sémestre le vingt-neuvième des mois de juin et de décembre chaque année pendant le cours des dites débentures.

2. Les dites débentures, capital et intérêts seront payables à la banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

3. Il sera reconnu légal par le maire de la dite Municipalité et il est déjà autorisé et commandé de signer et d'émettre les dites débentures autorisées à être émises et de faire signer les coupons et ceux d'intérêt par le Trésorier de la dite ville d'Ottawa et le Greffier de la dite ville d'Ottawa déjà autorisé et commandé de mettre le sceau de la ville sur les débentures.

4. Il sera prélevé et collecté annuellement par une taxe spéciale sur toutes les propriétés taxables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, par dessus et au delà de tous les autres taux et taxes, la somme de dix-huit cents piastres pour le paiement de l'intérêt durant la mise en circulation des dites débentures, et aussi la somme de quinze cents trente piastres pour le paiement de la dite dette, faisant en tout la somme de trois milles trois cents trente piastres qui seront prélevées annuellement comme il est mentionné plus haut, et une pareille taxe spéciale sera suffisante chaque année pour produire la dite somme de trois milles trois cents trente piastres et sera prélevé et collecté tous les ans durant la mise en circulation des dites débentures et chacune d'elles.

5. La dite somme de $45,000,00 une fois réalisée sera utilisée pour les travaux mentionnés plus haut.

6. Ce règlement sera mis en vigueur le vingt neuvième jour de juin A. D. 1891. Et attendu que ce règlement a besoin du consentement des contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, avant le passage définitif du dit règlement, et attendu qu'il est nécessaire de fixer une date et une place pour prendre le vote des contribuables sur le dit règlement proposé, et aussi un jour pour s'entendre finalement sur le dit règlement en Conseil :

Il est décidé par le dit Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa que les votes des contribuables de la ville d'Ottawa seront demandés sur le dit règlement par les officiers députés rapporteurs nommés plus bas le mercredi, dix septième jour de Juin A. D 1891, commençant à neuf heures dans la matinée et durant jusqu'à cinq heures de l'après-midi aux places mentionnées plus bas :

QUARTIER VICTORIA

No 1 Toute la partie du quartier Victoria, située au nord du centre de la rue Queen du pont Pooley aux limites de la ville. Place du Poll à la Press House.

2o Toute la partie du quartier Victoria au sud du centre de la rue Queen et de la rivière Ottawa, nord du chemin Richmond et ouest du Pont Pooley jusqu'aux limites ouest de la ville. Place du Poll 279 à l'est de la rue Bridge.

No 2 Toute la partie du Quartier Victoria situé au nord du centre de la rue Wellington du pont Dufferin sur l'est, au pont Pooley sur l'ouest. Place du Poll à l'Abbott House 374 rue Wellington.

No 4 Toute la partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Sparks ; sud du centre de la rue Wellington ; ouest du canal Rideau et est du centre de la rue Concession. Place du poll No 232 rue Wellington.

QUARTIER DALHOUSIE

No 5 Borné au nord par le chemin Richmond et la rue Wellington ; au sud par la rue Edward, l'avenue Primrose et la rue Maple ; à l'ouest par la rue Preston et à l'est par la rue Concession. Place du poll No 525, rue Albert.

No 6 Borné au nord par la rue Edward et l'avenue Primrose ; au sud par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Louise, de là vers l'ouest le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division, sur l'ouest par la rue Division, à l'est par la rue Concession. Place du poll No 7 station du feu ; rue Somerset nord.

No 7 Borné au nord par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Lisgar, puis vers le sud le long de la rue Lisgar jusqu'à son intersection avec la rue Louise, puis le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division ; au sud par le canal Rideau et le lac Dow et à l'est par la rue Concession. Place du Poll au No 385 rue Bell.

No 8 Borné au nord par le chemin Richmond jusqu'à son intersection avec la rue Preston, puis au sud le long de la rue Preston à son intersection avec la rue Maple, puis le long de la rue Maple à la rue Division ; au sud par les blocks 126, 125, 124, 123 et la rue Pine ; à l'ouest par les limites de la ville et à l'est par la rue Division. Place du Pool à Rochester House, No 99, rue Cedar.

No 9. Borné au nord par les blocks 119, 120, 121, 122 et la rue Pine ; au sud par le canal Rideau et le lac Dow ; à l'ouest par les limites de la vi le ; et à l'est par la rue Division et le lac Dow ; Place du poll à Payne's House, No 395 rue Rochester.

QUARTIER WELLINGTON

No 10. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne ; à l'ouest par le centre de la rue Concession ; et à l'est par le centre de la rue Bay. Place du poll enceignure des rues Bay et Maria.

No 11. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne ; à l'ouest par le centre de la rue Bay ; et à l'est par le centre de la rue Kent. Place du poll No. 2. Station de feu, rue Lyon.

No 12. Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Cooper ; à l'ouest par le centre de la rue Kent ; et à l'est par le centre de la rue Bank. Place du poll No 233 rue Gloucester

No 13. Borné au nord par le centre de la rue Cooper ; au sud par les limites sud de la ville ; à l'ouest par le centre de la rue Kent à son inte section avec la rue Anne à ensuite le long du centre de la rue la rue la rue Concession, puis le long de ville ; Concession aux limites sud de la Bank, et à l'est par le centre de la rue Anne, Place du Poll 524 rue Bank, ouest.

QUARTIER CENTRAL

No 14. Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Gilmour ; à l'est par le centre de la rue O'Connor, et à l'ouest par le censre de la rue Bank. Place du poll à la boutique Mills, No. 188 rue Albert.

No 15. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Gilmour, à l'est par le centre de la rue Metcalf ; à l'ouest par le centre de la rue O'Connor. Place du poll chez Robinson, 138 rue Sparks.

No 16 Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Gilmour ; à l'est par le centre de la rue Elgin ; à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe. Place du poll chez Claff, 54 rue Queen.

No 17 Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Anne ; à l'est par le canal Rideau et à l'ouest par le centre de la rue Elgin. Place du Poll à la boutique Polen, No 113, rue Maria.

No 18 Borné au nord par le centre de la rue Gilmour jusqu'à son intersection avec la rue Elgin, puis au sud le long de la rue Elgin à la rue Anne, puis à l'est le long de la rue Anne au canal Rideau ; au sud et à l'est par le canal Rideau ; et à l'ouest par le centre de la rue Bank. Place du Poll, la maison de Madame Betts, 123 rue Anne, Stewarton.

QUARTIER ST GEORGE

No 19 Toute la partie du quartier St George, située au sud du centre de la rue St Georges ; nord du sud ou ligne de derrière des lots faisant front sur le côté sud de la rue Rideau, ouest du centre de la rue Cumberland et est du canal Rideau Place du Poll 190 rue Rideau sud.

No 20 Toute la partie du Quartier St George située au sud du nord de la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Besserer ; nord du centre de la rue Théodore ; ouest du centre de la rue Cumberland ; et est du canal Rideau. Place du Poll No 3 Station du feu, rue Besserer.

No 21 Toute la partie du quartier St George située au sud de la ligne de derrière des lots faisant face au nord des lots de la rue Rideau ; nord du centre de la rue Besserer ; ouest de la rivière Rideau ; et est du centre de a rue Cumberland. Place du Poll maison de Joseph Pott, 223 rue Besserer.

No 22 Toute la partie du quartier St George située au sud du centre de la rue Besserer ; nord du centre de la rue Stewart, ouest de la Rivière Rideau, et est du centre de la rue Cumberland. Place du Poll, maison Montgomerry No 212, avenue Daly.

No 23 Toute la partie du quartier St George qui est bornée au nord par le centre de la rue Stewart ; au sud par les limites sud de la ville ; à l'ouest par le centre de a rue Cumberland jusqu'à son intersection avec la rue Théodore, puis à travers la rue Théodore à l'ouest du canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau. Place du Poll au No 233 rue Eriel.

QUARTIER BY

No 24 Borné au sud par le centre de la rue George ; au nord par le centre de la rue York ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie ; à l'est par le centre de la rue King. Place du Poll au By Ward Market Hal.

No 25 Borné au sud par le centre de la rue York ? au nord par le centre de la rue Clarence ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie, et à l'est par le centre de la rue King. Place du Poll 184½, rue Clarence.

No 26 Borné au sud par le centre de la rue Clarence ; au nord par le centre de la rue Murray ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie et à l'est par le centre de la rue King Place du Poll No 5 station du feu, rue Cumberland.

No 27 Borné au sud par le centre de la rue Murray ; au nord par le centre de la rue St Patrick ; à l'est par le centre de l'avenue Mackenzie, et à l'est par le centre de la rue King, Place du poll No 104 rue Murray.

No 28. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au nord du côté de la rue Rideau ; au nord par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence ; puis vers l'est le long du centre de la rue Chapelle ; puis au nord le long du centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice ; et à l'ouest par le centre de la rue King Place du Pol à la maison McCann, No 276 rue Clarence.

No 29. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau ; au nord par le centre de la rue St Patrice ; à l'est par la rivière Rideau ; et à l'ouest par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence, puis vers l'est le long du centre de la rue Clarence à la rue Chapelle, puis vers le nord le long du centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice. Place du poll à Anglasea Square Market Hall.

QUARTIER OTTAWA

No 30. Borné au sud par le centre de la rue St Patrice ; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Church ; à l'ouest par le centre de la rue Sussex et à l'est par le centre de la rue King. Place du poll à la maison Bérubé No. 221 rue Dalhousie.

No. 31 Borné au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue St André ; à l'ouest par le centre de la rue King ; à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Charles Robert, No 509 rue St Patrice.

No 32 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue St André ; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Water ; à l'ouest par le terrain du gouvernement, comprenant les lots de 1 à 6 inclusivement sur le côté ouest de la rue Essex ; et à l'est par le centre de la rue Cumberland. Place du poll chez Joseph Gariepy, 173, rue Dalhousie.

No 33 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face sur le côté nord de la rue St André jusqu'à son intersection avec la rue King ; puis vers le nord le long du centre de la rue King à la rue St André ; puis vers l'est le long du centre de la rue St André à la rivière Rideau ; au nord par le centre de la rue Cathcart ; à l'ouest par le centre de la rue Cumberland ; et à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Mme Pinard, 265 rue Water.

No 34 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue Cathcart jusqu'à son intersection avec la rue Cumberland, puis vers le nord e long du centre de la rue Cumberland à son intersection avec la rue Cathcart, puis vers l'est le long de la rue Cathcart à la rivière Rideau ; au nord par le centre de la rue Bolton ; à l'ouest par la rivière Ottawa ; et à l'est par la rivière Rideau. Place du poll à la salle Bingham

No 35. Toute la partie du quartier Ottawa située au nord du centre de la rue Bolton. Place du poll à McFarlane's house, 160 rue McTaggart.

No 36. Toute la partie du quartier Rideau de la ville d'Ottawa située au sud de l'allée Maple et de l'avenue Princesse ; nord de la rivière Rideau, ouest de l'avenue Beechwood et est de la terrasse Butternut. Place du pool à Albert Hall.

Suit la liste des personnes nommées officiers rapporteurs pour présider aux places de poll mentionnées plus haut :

Places de pool No 1—Thomas McCloy.
" 2—Geo. Carman
" 3—James Clarke.
" 4—G. A. Mann.
" 5—Charles Murphy.
" 6—James Peterkin.
" 7—George Fowler.
" 8—W. Y. Rochester.
" 9—J. Blyth.
" 10—H. Samon.
" 11—Harry May.
" 12—D. H. McLean
" 13—James Hickey.
" 14—H. A. McIvor.
" 15—Alex Duff.
" 16—C. H. Cluff.
" 17—James Thompson.d
" 18—R. T. Allan.
" 19—Jos Potts
" 20—A Parsons
" 21—T. J. Jones
" 22—H. Davis
" 23—A M. Sutherland.
" 24—Geo W. Séguin
" 25—Alexis McDonald
" 26—P. M. Duffy.
" 27—Augustin Lemay
" 28—George Mainville
" 29—Thomas Morris.
" 30—P. R Valiquette.
" 31—Z. Foisy.
" 32—N. Bérichon.
" 33—L. Alexis Lerrard.
" 34—E. Châteauvert.
" 35—John MacFarlane.
" 36—Thos. Tubman.

Le vendredi, le 27ième jour de Mai, A. D. 1891 le Maire se tiendra à son office à l'Hôtel de ville, dans la ville d'Ottawa, à 10 hrs. du matin, pour nommer par écrit les personnes qui assisteront aux différents polls et à l'appel final des votes par le greffier des citoyens qui seront prononcés pour ou contre le passage du règlement projeté.

Le greffier du conseil de la Municipalité de la ville d'Ottawa assistera à l'Hôtel de ville dans la dite ville d'Ottawa à l'heure du midi, le jeudi, dix huitième jour de juin A.D. 1891 pour faire connaitre le nombre de votes donnés pour ou contre le projeté règlement. Publié pour la première fois le dix-neuvième jour de mai A. D. 1891.

AVIS

Rappelez-vous que ce document est la copie exact du règlement qui a été pris en considération par le Conseil de a Corporation de la ville d'Ottawa, et lequel sera finalement mis en vigueur par le dit Conseil dans le cas du consentement des voteurs, après un mois de la date de la première publication, du dix-neuvième jour le premier mai 1891.

Et que les votes des électeurs qualifiés de la dite Municipalité seront en conséquence pris, le mercredi 17 juin A.D. 1894, à partir de neuf heures du matin à cinq heures du soir du même jour, et qu'au jour, à l'heure et aux places assignées pour recevoir les votes des électeurs, les polls seront ouverts

W. P. LETT,
Greffier de la ville

Ottawa, ce jour dix-neuvième mai 1891.

Bryson, Graham & Cie.

Quelque chose de surprenant en

ETOFFES A ROBES ET SOIE

Nous nous donnons nous-mêmes comme la meilleure maison pour étoffes à robes à Ottawa.

POUR CE QUI REGARDE LES ARTICLES POUR ROBES NOUS AVONS CE QU'IL Y A DE PLUS FASHIONABLE.

Jour par jour nos ventes de toilette parlent pour elles-mêmes et deviennent de plus en plus satisfaisantes pour le public.

Bargains en Etoffes à Robes.

A part l'énorme stock, nous avons étalé aujourd'hui de nouvelles étoffes qui, pour certaines raisons seront les meilleures qne nous ayons offertes.

Garnitures de Robes

Ce qu'il y a de mieux et de plus approuvé en Garnitures de Robes formera une importante partie de cette vente.

Valeur insurpassable en Rideaux de Dentelles, Courtepointe, Treeds, Drap à Manteaux, Serges, Satins français, Indiennes et Toiles à Nappes.

Bryson, Graham & Cie.

146, 148, 150, 152 et 154 Rue Sparks.

Quartiers Generaux pour Bargains en Epiceries. } 35 RUE O'CONNOR.

John Murphy & Co.

IMPORTATEURS

UN PEU TARD

Malheureusement pour nous, deux de nos plus grandes consignation de NOUVEAUX MANTEAUX DE PRINTEMPS ont été reçues trop tard dans la saison : afin de nous débarrasser dans ce département durant ce mois-ci une GRANDE VENTE A BON MARCHE DE MANTEAUX commencera DEMAIN

MARDI LE 19

et se continuera tout le mois,

Pour faire un succès de cette vente nous avons réduit nos prix de nos NOUVEAUX et FASHIONABLES :

GILETS DU PRINTEMPS EN DRAP

pour Dames, Demoiselles et Enfants.

DOLMANS, CAPUCHES et

ULSTERS DE PRINTEMPS

Tous ces articles sont presque nouveaux et dans les derniers goûts.

REELLES

Les réductions offertes plus haut dans ces départements sont réelles et surprendront ceux qui achètent comptant.

John Murphy & Co.

66 & 67 Rue Sparks, Ottawa,

RUE NOTRE-DAME MONTREAL.

Conditions : comptant et un seul prix.

Nous agrandissons notre manufacture et afin d'alléger le déménagement nous vendons, pour argent comptant, à des prix spéciaux toutes nos

PORTES, FENETRES, JALOUSIES

BOISERIES

The E. B. EDDY Co.

HULL.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE